

Cote du document:	EB 2008/95/R.19
Point de l'ordre du jour:	11 a) iii)
Date:	17 novembre 2008
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt et de don à la République islamique de Mauritanie pour le

Programme de lutte contre la pauvreté rurale par l'appui aux filières

Conseil d'administration — Quatre-vingt-quinzième session
Rome, 15-17 décembre 2008

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec la responsable du FIDA ci-après.

Cristiana Sparacino

Chargée de programme de pays

téléphone: +39 06 5459 2306

courriel: c.sparacino@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Recommandation pour approbation	ii
Carte de la zone du programme	iii
Résumé du financement	iv
I. Le programme	1
A. Principal créneau de développement visé par le programme	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	2
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	3
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	3
H. Avantages et justification économique et financière	4
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	4
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	5
II. Instruments juridiques et autorité	5
III. Recommandation	5
Annexe	
Garanties importantes incluses dans l'accord de financement négocié	7
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

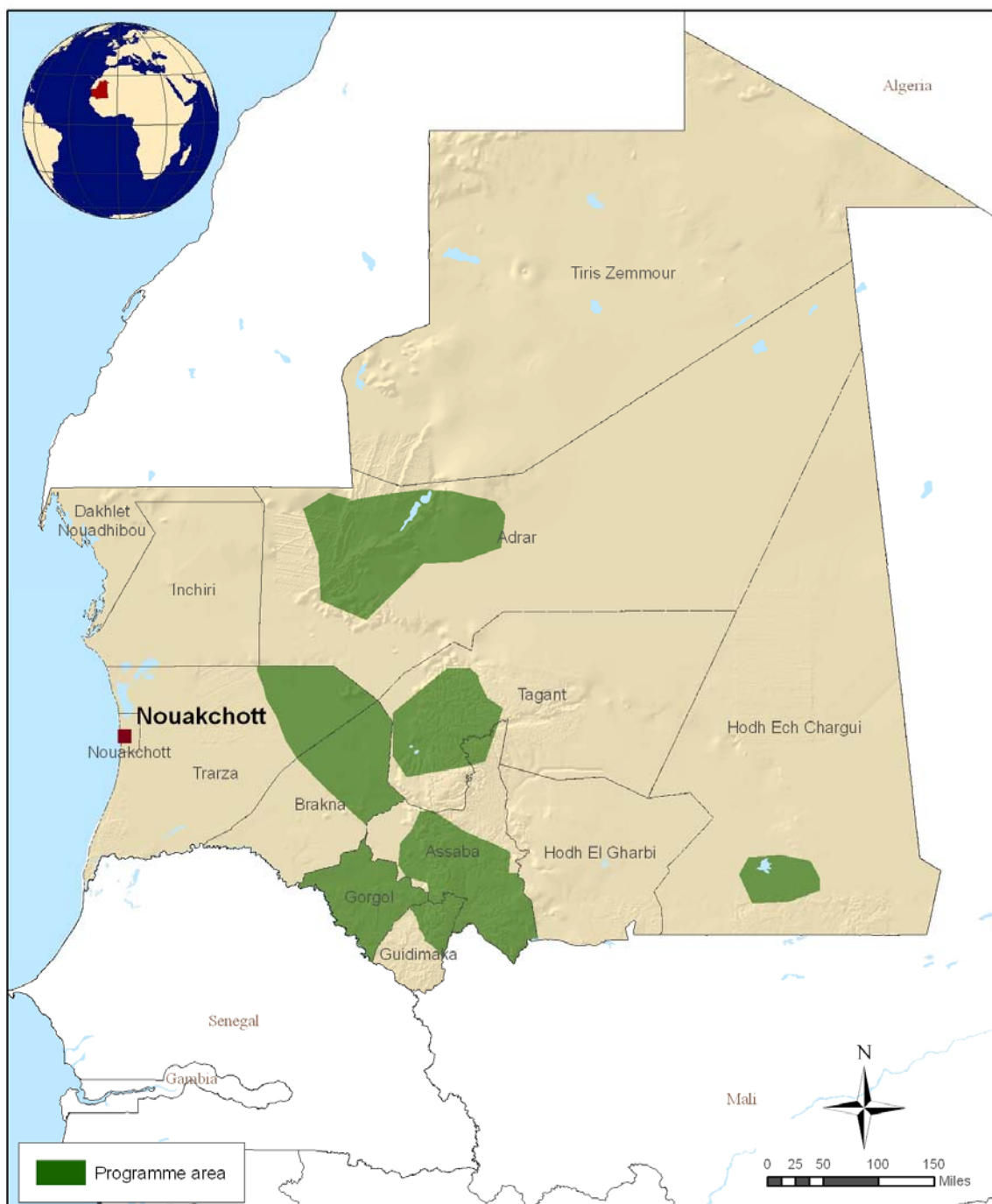
Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt et de don à la République islamique de Mauritanie pour le programme de lutte contre la pauvreté rurale par l'appui aux filières, telle qu'elle figure au paragraphe 35.

Carte de la zone du programme

Mauritania

Value Chains Development Programme for Poverty Reduction



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République islamique de Mauritanie

Programme de lutte contre la pauvreté rurale par l'appui aux filières

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République islamique de Mauritanie
Organisme d'exécution:	Ministère du développement rural
Coût total du programme:	17,8 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	... millions de DTS (équivalant approximativement à 6,0 millions d'USD)
Montant du don du FIDA:	... millions de DTS (équivalant approximativement à 6,0 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, dont un différé d'amortissement de 10 ans, assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
Cofinanceur:	Italie, fonds supplémentaires du mécanisme d'appui à la finance rurale (RuralFin)
Montant du cofinancement:	Fonds supplémentaires RuralFin: 2,0 millions d'USD
Conditions du cofinancement:	don
Contribution de l'emprunteur:	2,6 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	1,2 million d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe du FIDA

Proposition de prêt et de don à la République islamique de Mauritanie pour le programme de lutte contre la pauvreté rurale par l'appui aux filières

I. Le programme

A. Principal créneau de développement visé par le programme

1. Le programme de lutte contre la pauvreté rurale par l'appui aux filières vise à stimuler la croissance en développant sept filières agricoles (légumes, dattes, lait, volaille, cuirs et peaux, viande rouge et produits forestiers non ligneux) intéressant les ruraux pauvres, hommes et femmes, qui en seront à la fois les acteurs et bénéficiaires principaux. Il arrive à un moment important du développement de la Mauritanie. D'après les projections, les deux tiers de la population du pays vivront en milieu urbain d'ici à 2010. Nouakchott, la capitale, est déjà un centre important de consommation de produits agricoles, pour la plupart importés (céréales, mais aussi légumes, lait, dattes et volaille). En raison de la flambée des prix, en partie à caractère structurel, il apparaît tout à fait justifié de remplacer certaines denrées importées par des produits du pays. Le soutien que le programme apportera aux filières agricoles retenues atteindra le double objectif de réduire la pauvreté tout en accroissant la production nationale, ce qui rendra le pays moins dépendant des importations alimentaires et moins vulnérable à la hausse des prix des produits alimentaires importés.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République islamique de Mauritanie un prêt d'un montant de ... millions de DTS (équivalant approximativement à 6,0 millions d'USD) à des conditions particulièrement favorables, un don au titre du Cadre de soutenabilité de la dette, d'un montant de ... millions de DTS (équivalant approximativement à 6,0 millions d'USD), et un don au titre des fonds supplémentaires italiens provenant du mécanisme d'appui à la finance rurale (RuralFin), d'un montant de 2,0 millions d'USD, pour contribuer au financement du programme de lutte contre la pauvreté rurale par l'appui aux filières. Le prêt aura une durée de 40 ans, dont un différé d'amortissement de 10 ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an.

Systeme d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour la Mauritanie au titre du SAFP est de 11,9 millions d'USD sur les trois ans du cycle SAFP 2007-2009.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. Entre 1980 et 2005, le FIDA a financé 11 projets en Mauritanie, soit à peu près un tous les deux ans. Huit de ces projets sont maintenant clôturés. Les décaissements des trois projets en cours sont à jour. Aux fins du cadre de soutenabilité de la dette du FIDA, la Mauritanie est classée dans la catégorie des pays ayant un risque de surendettement moyen et elle est par conséquent admise à bénéficier de 50% de ses financements sous forme de don au cours de la période 2007-2009.

Flux de fonds

5. Un compte spécial, libellé en dollars des États-Unis, sera ouvert à Nouakchott. À l'entrée en vigueur du prêt/don, le FIDA déposera un montant correspondant aux besoins de financement initiaux. Le compte sera réapprovisionné conformément aux procédures établies du FIDA. Un compte de projet libellé en monnaie locale sera ouvert en Mauritanie dans une banque commerciale agréée par le FIDA, et il sera géré par l'unité du programme. Le Gouvernement mauritanien déposera sa

contribution sur ce compte conformément au plan de travail et budget annuel convenu.

Modalités de supervision

6. Le programme sera supervisé directement par le FIDA.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Aucune dérogation n'est prévue.

Gouvernance

8. Des normes élevées de gouvernance seront assurées par le recours à des appels d'offres dans les secteurs public, privé et associatif pour la passation des contrats d'exécution.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. Le groupe cible se compose de femmes, de jeunes et d'hommes habitant les zones rurales arides de neuf régions (Adrar, Assaba, Brakna, Gorgol, Guidimaka, Hodh Ech Chargui, Hodh El Gharbi, Tagant et Trarza) et participant déjà à la production des denrées prévues dans les sept filières. On estime que 9 500 ménages environ bénéficieront directement du programme et 32 000 autres indirectement.

Méthode de ciblage

10. Conformément à la politique du FIDA en matière de ciblage et sur la base d'une étude approfondie de la vulnérabilité et de la pauvreté ainsi que des possibilités de réduction de la pauvreté rurale et de développement agricole, le programme comprendra i) un ciblage géographique; ii) un autociblage par la sélection des filières où les pauvres et autres personnes vulnérables sont concentrés; et iii) des mesures d'habilitation, d'autonomisation et de renforcement des capacités visant à favoriser l'interaction entre les populations rurales pauvres et les décideurs (au sein de groupes de travail par filière) de façon à établir une stratégie commune et un engagement à l'égard des objectifs et des démarches de réduction de la pauvreté retenus.

Participation

11. Les activités ont été organisées en fonction du programme de travail et budget biennal proposé par les acteurs des filières eux-mêmes, lors de la conception du programme. Cette pratique sera maintenue pendant toute la durée du programme. De plus, une forte représentation du groupe cible est prévue au sein du comité directeur du programme.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

12. Le programme a pour objectif d'augmenter les revenus et d'améliorer les conditions de vie du groupe cible, en particulier des femmes et des jeunes. Son objectif spécifique est d'accroître de façon durable l'accès du groupe cible à la valeur ajoutée qui sera créée par le développement des sept filières.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. La concertation fait partie intégrante de la conception du programme et de sa future exécution. Les pouvoirs publics participeront aux groupes de travail par filière établis dans le cadre du programme. Un débat public avec le gouvernement sera ainsi possible sur des questions telles que la politique des prix, les taxes à l'importation et à l'exportation, les subventions, les normes de qualité et les lois et règlements.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

14. Le programme est cohérent avec: i) la stratégie du FIDA en matière de développement du secteur privé et d'établissement de partenariats avec celui-ci;

ii) la politique du FIDA en matière de finance rurale; iii) la politique du FIDA en matière de ciblage; et iv) le cadre d'intégration des questions de parité hommes-femmes dans les opérations. Il est aussi pleinement cohérent avec le programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) axé sur les résultats, en particulier avec son troisième objectif stratégique, à savoir parvenir à un développement agricole durable et à la sécurité alimentaire.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Ce programme est la première intervention prévue dans le COSOP axé sur les résultats de la Mauritanie, qui a été présenté au Conseil d'administration en septembre 2007. Le COSOP est pleinement aligné sur le deuxième Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP II), et a en fait aussi été élaboré en partenariat avec des représentants des pouvoirs publics, de la société civile, des bailleurs de fonds et autres partenaires, lors d'un atelier tenu dans le pays en février 2007. Les interventions du FIDA en Mauritanie se rapportent toutes au deuxième pilier du CSLP II: ancrer la croissance dans la situation économique des pauvres. Le programme est aussi pleinement cohérent avec la stratégie de développement du secteur rural du pays, qui souligne l'importance d'une démarche axée sur les filières et de stratégies de développement de l'élevage et des agro-industries.

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. Les partenaires du développement susceptibles de s'intéresser au programme ont été invités à des ateliers sur le développement de filières, organisés dans le pays par le FIDA et le gouvernement. Ils comprenaient des partenaires inhabituels du FIDA tels que l'Autorité arabe pour les investissements et le développement agricoles, mais aussi l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme alimentaire mondial, la Banque mondiale et des organismes bilatéraux. Ces ateliers ont débouché sur différentes possibilités de partenariat.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le programme comprend les quatre composantes suivantes: i) facilitation; ii) innovation et gestion des savoirs; iii) fonds de soutien aux filières; et iv) gestion et suivi-évaluation du programme.

Catégories de dépenses

18. Les catégories de dépenses sont au nombre de six: i) matériel; ii) études; iii) formation; iv) fonds de soutien aux filières; v) salaires; et vi) dépenses opérationnelles.

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. Les groupes de travail par filière comprennent, entre autres membres, des représentants d'organisations rurales, du secteur privé et de prestataires de services. Une fois établi et approuvé le programme de travail et budget de chaque filière, le programme lancera un appel d'offres et passera ensuite des contrats avec les soumissionnaires retenus (secteur privé, ONG, secteur public, organisations rurales). Les soumissions retenues devront être conformes à la stratégie et au mode d'exécution du programme.

Responsabilités en matière d'exécution

20. Le principal agent d'exécution sera le Ministère du développement rural. Le programme mettra en place: i) un dispositif de supervision; ii) un comité directeur; iii) une unité de programme; et iv) une commission technique. Le comité directeur aura la responsabilité générale de l'exécution du programme, de l'approbation du plan de travail et budget annuel, du suivi des progrès et des rapports de

suivi-évaluation. L'unité du programme, établie au sein de la Direction des politiques, de la coopération et du suivi-évaluation du ministère, sera responsable de la gestion courante du programme. La commission technique sera chargée d'examiner, d'évaluer et de sélectionner les propositions destinées à recevoir un financement du fonds de développement des filières.

Rôle de l'assistance technique

21. La démarche du programme aura pour objet de faciliter et d'appuyer les groupes de travail par filière, en leur permettant de nouer des partenariats durables fondés sur les besoins recensés dans les plans de travail annuels qu'ils auront établis.

Situation des principaux accords d'exécution

22. Le gouvernement a officiellement confirmé la désignation du Ministère du développement rural comme agent d'exécution principal du programme et approuvé la structure institutionnelle et l'organigramme du programme.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Le coût total du programme est de 17,8 millions d'USD sur six ans. Les sources de financement sont un prêt (34%) et un don (34%) du FIDA, ainsi que des fonds supplémentaires apportés par l'autorité italienne RuralFin (11%), le gouvernement (14%) et les bénéficiaires (7%).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du programme

24. Les principaux avantages escomptés du programme sont notamment les suivants: i) accroissement de la valeur ajoutée créée dans les filières et de la part de cette valeur ajoutée revenant au groupe cible; ii) assurance de revenus stables et durables pour le groupe cible découlant de l'intégration au marché réalisée par l'établissement de partenariats durables avec le secteur privé; iii) réduction des coûts sociaux liée à la diminution de l'exode rural; et iv) accroissement de la production agricole disponible sur le marché national, imputable à la réduction des importations ou à l'augmentation des exportations.

Viabilité économique et financière

25. L'analyse économique et financière a confirmé: i) la sélection des filières à soutenir dans le cadre du programme; ii) la viabilité du développement de ces filières, en particulier du point de vue du groupe cible; et iii) la faisabilité économique générale du programme. Le taux de rentabilité économique a été estimé à 12%.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

26. La stratégie et l'organisation générales du programme ont été élaborées dans le but de promouvoir l'innovation et la gestion des savoirs; en fait l'une des composantes du programme est intitulée «innovation et gestion des savoirs». Le suivi-évaluation participatif sera au cœur des activités de gestion des savoirs. La supervision directe par le FIDA permettra aux fonctionnaires du siège de mieux comprendre la situation sur le terrain. Les enseignements tirés seront diffusés par l'intermédiaire de FIDAFRIQUE, ce qui garantira une couverture régionale. De plus, la mise en réseaux avec des projets exécutés dans la région et appliquant des démarches de filière analogues (par exemple, au Burkina Faso et au Sénégal) encouragera les acteurs à partager les connaissances acquises à la faveur de leur expérience.

Innovations en matière de développement

27. L'innovation est ce que le gouvernement attend du programme. Les Mauritaniens sont traditionnellement des commerçants et ont une très bonne connaissance des problèmes d'accès aux marchés. Toutefois, le développement de filières promu par le programme, qui prévoit la réunion de tous les acteurs de la filière (secteur public, secteur privé, société civile, etc.) pour débattre de la stratégie, des activités, de la

réglementation, des prix à l'importation/exportation, des taxes, etc., est une innovation majeure dans le pays.

Application à plus grande échelle

28. La démarche du programme concernant l'application à plus grande échelle est la suivante: i) concentration pendant les deux premières années du programme sur les filières légumes et volaille; ii) développement progressif lent des filières dattes, produits forestiers non ligneux, et cuirs et peaux; et iii) adoption d'une démarche progressive encore plus lente pour les filières lait et viande rouge, dont le potentiel de création de revenus ne peut être réalisé qu'avec la participation d'acteurs du secteur privé travaillant en partenariat direct avec les organisations rurales.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

29. Le programme est exposé à deux risques principaux liés: i) à sa démarche très novatrice; et ii) à l'instabilité politique. En ce qui concerne le premier, les mesures d'atténuation prévues comprennent d'importants investissements humains et financiers dans le cadre du programme au titre de la facilitation, de la communication et du soutien à la structuration des filières. Quant au second, l'autonomie financière et administrative de l'unité du programme lui permettra de fonctionner même dans des conditions d'instabilité politique. L'expérience passée montre que les projets et programmes peuvent rester pleinement opérationnels à une époque d'instabilité politique.

Classification environnementale

30. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le programme a été classé en catégorie B dans la mesure où il ne devrait pas avoir d'impact négatif notable sur l'environnement.

K. Durabilité

31. La durabilité sera réalisée lorsque les filières seront pleinement opérationnelles et indépendantes du soutien du programme (quand les acheteurs finals seront durablement liés aux producteurs primaires). Pendant les six ans qu'il durera, le programme établira la durabilité future des filières créées sur des bases solides et promouvra une série de liens commerciaux entre les différents acteurs au sein des filières.

II. Instruments juridiques et autorité

32. Un accord de financement entre la République islamique de Mauritanie et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié seront distribuées lors de la session.
33. La République islamique de Mauritanie est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
34. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République islamique de Mauritanie un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à ... droits de tirage spéciaux (... DTS) venant à échéance le ... ou avant cette date. Ce prêt sera assorti ... d'une commission de service de trois quarts de points (0,75%) l'an

et sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République islamique de Mauritanie un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à ... droits de tirage spéciaux (... DTS) qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Garanties importantes incluses dans l'accord de financement négocié

(Négociations conclues le 28 octobre 2008)

Mesures en matière de gestion des pesticides

1. Le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie (le Gouvernement) s'engage à se conformer au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et s'assure que les pesticides fournis dans le cadre du programme ne comprennent aucun pesticide classé très dangereux ou dangereux par l'Organisation mondiale de la santé.

Suivi et évaluation

2. Le dispositif de suivi-évaluation du programme devra permettre de répondre aux besoins d'information du FIDA et du Gouvernement sur l'activité, les résultats immédiats et l'impact à court et plus long terme du programme, et de produire, organiser et diffuser les informations nécessaires à son pilotage stratégique. Le suivi-évaluation sera un élément essentiel de la mise à jour des stratégies et plans d'action et devra intégrer toutes les étapes du cycle de travail du programme. Une attention particulière sera apportée au suivi de l'efficacité des instruments de ciblage (pauvreté et genres). Le programme utilisera le système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) adopté par le FIDA pour mesurer et présenter les résultats et l'impact de l'ensemble des programmes qu'il finance. Pour la mesure des indicateurs d'impact, une enquête sera menée en début de programme sur un échantillon représentatif des groupes cibles du programme. Elle sera répétée avant l'examen à mi-parcours et avant la fin du programme.

Manuel de mise en œuvre

3. Une fois le manuel soumis au FIDA pour avis et commentaires, l'unité de programme (UP) le finalisera et le soumettra au Ministère du développement rural (l'agent principal du programme) pour approbation.

Assurance du personnel du programme

4. Le personnel du programme est assuré contre les risques de maladie et d'accident selon la réglementation en vigueur sur le territoire du Gouvernement.

Recrutement

5. La sélection des cadres du programme se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale selon les procédures actuelles du Gouvernement, excluant toute discrimination. Les contrats seront établis conformément à la législation en vigueur sur le territoire du Gouvernement. Le recrutement de ces cadres – à savoir le coordonnateur, le responsable administratif et financier (RAF), le responsable suivi-évaluation, l'animateur principal, le chargé de la communication et point focal genre, l'informaticien gestionnaire du site Internet, le responsable de la composante fonds d'appui aux filières, le responsable de la composante innovation et gestion des savoirs, et le chargé des aspects agricoles et élevage – et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat seront décidés en accord avec le FIDA. Le personnel du programme sera soumis à des évaluations de performance organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire du Gouvernement.

Égalité

6. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge ou l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du programme, conformément aux lois en vigueur sur le territoire du Gouvernement. Cependant, le

Gouvernement s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du programme.

Fraude et corruption

7. Le Gouvernement portera sans délai à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude ou de corruption en relation avec l'exécution du programme.

Suspension

8. Le FIDA peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt et du compte de don quand l'un des faits suivants se produit:
 - a) À la date prévue pour l'entrée en vigueur ou à une date postérieure fixée à cette fin, l'accord de financement n'a pas pris effet;
 - b) Les fonds de contrepartie ne sont pas disponibles dans des conditions satisfaisantes pour le FIDA;
 - c) Le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption et de manœuvres frauduleuses en relation avec le programme ont été portées à son attention et le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA;
 - d) Le manuel de mise en œuvre, ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, ou a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA. Le FIDA considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le programme.

Suspension en cas de manquement du Gouvernement en matière d'audit

9. Le FIDA suspendra le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt et du compte de don s'il n'a pas reçu les rapports d'audit dans les six mois suivant le délai de six mois prévu dans l'accord de financement.

Conditions préalables aux décaissements

10. a) Aucun retrait ne sera effectué pour des dépenses concernant l'ensemble des catégories avant que le coordonnateur de l'UP et le RAF n'aient été recrutés avec l'accord du FIDA.
 - b) Une fois ces conditions réunies, un premier décaissement de 800 000 USD sera effectué et versé au compte spécial du prêt et du don.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

11. L'accord de financement entrera en vigueur une fois que les conditions préalables suivantes auront été satisfaites:
 - a) Un avis juridique favorable, délivré par l'autorité compétente sur le territoire du Gouvernement et acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis par le Gouvernement au FIDA;
 - b) Le compte spécial du prêt et du don et le compte de programme ont été ouverts et les fonds de contrepartie, soit la somme de 400 000 USD, ont été inscrits dans la loi de finance; et
 - c) Le comité de pilotage et l'UP ont été créés par arrêté ministériel.

Key reference documents

Country reference documents

Annuaire Statistique 1995-2005
Rural sector development strategy
Livestock development strategy
Agribusiness development strategy
Micro-enterprise development strategy
Gender development strategy
Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages (2000 & 2004)
Poverty reduction strategy paper

IFAD reference documents

Project design document (PDD) and key files
COSOP
Administrative Procedures on Environmental Assessment
IFAD Strategic Framework;
IFAD Learning Notes (targeting, gender, community development funds, etc.)
Framework for gender mainstreaming in PMD operations
IFAD Procurement manual
RIMS
Publication on Migrant laborers and Remittances

Other miscellaneous reference documents

Abdelkader, Iseelmou Ould. 2006. Etat des lieux et perspectives du secteur rural-aspects institutionnels et fonciers
Cuna, L., Dominic Smith et al. 2006. Making Value Chains Work Better for the Poor
FAO/Banque Mondiale. 2002. Initiative Elevage, Pauvreté et Croissance
PNUD, 2007-2008. Rapport sur le Développement Humain
UNICEF, MSAS. Février 2007. Projet CERF/Mauritanie. Dépistage Mensuel
WFP, 2006. Mauritanie. Analyse de la Sécurité et de la Vulnérabilité
WFP. 2006. Mauritania. Profile of cereal and livestock markets
World Bank, 2006. Country Assistance Strategy for Mauritania

Cadre logique

Objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses /Remarques importantes/Mesures de limitation des risques
1. Objectif global Accroître les revenus et améliorer les conditions de vie des populations rurales les plus pauvres et notamment des femmes et des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> Incidence de la pauvreté réduite de 4% dans les régions d'intervention Nombre de ménages, individus (par genre), groupements et communautés bénéficiant (a) directement (obj. 9500 familles) et (b) indirectement des actions du programme (obj. 32 000 familles) 	<ul style="list-style-type: none"> EPCV 2008, 2012 et 2016 Enquêtes programme sur la pauvreté (dont SYGRI) Examen à mi-parcours et évaluation finale Recueil des opinions des bénéficiaires, acteurs et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> Aléas naturels (sécheresses, crises acridiennes) Retour de l'instabilité politique
2. Objectif spécifique Par la promotion et le développement d'un nombre limité de filières, intégrer les populations cibles dans l'économie rurale et accroître la valeur ajoutée (en volume et pourcentage) leur revenant	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'individus (par genre), de ménages, de groupements et de communautés rurales pauvres participant aux filières Montant et part de la valeur ajoutée leur revenant Estimation de la pérennité des deux résultats ci-dessus 	<ul style="list-style-type: none"> Etudes/Dossiers par filière Bases de données sur les actions du programme, les bénéficiaires, les acteurs et leurs partenariats Rapports du S/E Rapports d'activités du programme 	<ul style="list-style-type: none"> Limitations du secteur privé mauritanien et climat des affaires qui reste difficile Réformes en cours, flexibilité de la stratégie et des instruments du programme
3. Résultats			
Composante 1: Facilitation Les Groupes de Travail par Filière (GTF) et les Pôles Géographiques d'Intervention sont fonctionnels, les pratiques de cogestion des filières et de dialogue de politiques sont renforcées et des formes innovantes de partenariats institutionnels, juridiques ou commerciaux sont mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Chaque groupe (7) élabore ou met à jour son Plan d'Action par Filière et négocie un programme de travail annuel avec le ProLPRAF Chaque PGI (5 à 10) a réalisé une étude locale de marché et s'est doté d'une stratégie locale par filière Thèmes abordés (au moins 3 par an); Évolutions des politiques, de la réglementation et des pratiques cohérentes avec la stratégie du ProLPRAF Nombre et typologie des partenariats (obj. 35), participation des femmes et des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports du S/E Actes des réunions inter-acteurs, etc. Bases de données du programme Textes juridiques, réglementaires et administratifs 	<ul style="list-style-type: none"> Caractère innovant de cette approche Animation, progressivité dans la démarche du programme Capital social et pouvoir de négociation des populations cibles limités Stratégie et organisation du ProLPRAF et moyens apportés pour renforcer ces deux points
Composante 2: Innovation et GDC Les acteurs des filières se dotent d'une masse critique de compétences techniques et d'un réseau fonctionnel d'acquisition, de partage et de valorisation de celles-et réalisent des tests pratiques sur les innovations identifiées	<ul style="list-style-type: none"> Dossiers et bases de connaissances par filière élaborés, mis à jour et enrichis, et diffusion et utilisation de ceux-ci Nombre et type des innovations identifiées, testées et diffusées Nombre et type de bénéficiaires touchés par ces actions 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports du S/E Enquêtes auprès des acteurs Innovations identifiées testées et diffusées Innovations reprises au stade de diffusion dans les plans d'action 	<ul style="list-style-type: none"> Hétérogénéité des acteurs Réalisation de synthèses et traductions par l'équipe du programme, volet communication du programme Distances et enclavement Importants appuis à la mise en réseau, utilisation de technologies modernes de communication Capacité de suivi Implication des acteurs dès la conception des tests
Composante 3: Fonds d'Appui aux filières Les initiatives inscrites dans les plans d'action sont mises en œuvre par les acteurs des filières	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 150 initiatives cohérentes avec la stratégie du programme sont appuyées Nombre de personnes (par genre) ménages, groupes, communautés bénéficiaires appartenant au groupe cible participant Nombre et type d'emplois créés 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports du S/E (dont bases de données du programme et comptabilité) Rapports/Interviews des acteurs de chaque action 	<ul style="list-style-type: none"> Faiblesse du nombre de demandes d'appui ayant une qualité suffisante Rôle proactif de l'équipe du Programme Temps de réactivité des procédures du programme par rapport aux initiatives des acteurs trop long Flexibilité, adaptabilité de ses instruments en particulier composante 2 permettant de prendre en charge plus rapidement des études et tests
Composante 4: Gestion du Programme La gestion du programme est menée de façon efficiente et le système de suivi-évaluation fournit dans les délais les informations pertinentes	<ul style="list-style-type: none"> Rythme de présentation des demandes de décaissement Niveau du compte spécial Respect des délais de préparation du PTBA et de soumission des documents contractuels et qualité des documents Système S&E opérationnel dès l'année 1 Qualité de l'information produite par le S&E et respect des délais 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de supervision Etats comptables et documents du programme Avis des acteurs de filières Bases de données à jour Rapports et autre matériel produit Avis des utilisateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et diversité des actions appuyées, distances, difficultés de communication Outils de gestion performants et adaptés, personnel suffisant en nombre et compétences Implication des acteurs dans le recueil et la saisie des données de base

N

